

# **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'A.P.E.**

L'Association des Parents d'Élèves du lycée Albert Camus (A. P. E) a été fondée au début des années 80.

C'est une association à but non lucratif, soumise au droit guinéen, dont les statuts sont déposés à l'Association Nationale des Ecoles françaises à l'Étranger (ANEFE).

## **I) – Présentation des différentes instances**

Le Lycée Albert Camus, établissement français à l'étranger, réunit les quatre cycles d'enseignement : maternelle, primaire, collège et lycée.

C'est un établissement français à gestion associative parentale, conventionné avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E.). Une convention a été signée par les deux parties le 19 juin 2002, conformément à l'accord culturel du 26 juin 1979 entre le gouvernement de la République de Guinée et le gouvernement de la République française.

Le lycée Albert Camus figure, par ailleurs, sur la liste prévue par le décret n°93-1084 du 09/09/93 qui assimile les scolarités effectuées par les élèves à celles qui sont accomplies en France dans un établissement public d'enseignement (école, collège ou lycée).

### **a) L'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger (A.E.F.E.)**

Organe dépendant du Ministère des affaires étrangères, créée par la loi 90-588 du 6 juillet 1990, l'A.E.F.E. a pour objet notamment de :

- d'assurer en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger les missions de service public relatives à l'éducation,
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers, au bénéfice des élèves français et étrangers,
- de contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture française.

Elle assure la nomination :

- du proviseur qui dirige l'ensemble de l'établissement,
- du directeur ou directrice pour le primaire,
- du gestionnaire,
- d'une partie des enseignants

L'Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger est la vitrine de la présence française à l'étranger grâce à son réseau qui s'étend sur plus de 140 pays.

Engagée dans une mission de service public, celle-ci est néanmoins ouverte à la participation des citoyens et des familles. L'Etat en reste le pilote.

Le réseau fonctionne avec des titulaires de l'Education Nationale expatriés, résidents et personnels recrutés localement, sur des programmes de l'Education Nationale française.

Elle peut accorder des subventions d'investissement à l'A.P.E. et des bourses aux enfants de nationalité française dont les familles ont de faibles revenus. Pour en savoir plus, consultez le site de l'Agence : [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)

## **b) L'Association des Parents d'Élèves (APE)**

C'est une association à but non lucratif, soumise au droit local, dont les statuts sont déposés à Paris. La dernière modification des statuts date de 2004. Elle est propriétaire et gestionnaire de l'établissement. Son objet unique est d'en assurer la gestion.

L'adhésion des parents est automatique et obligatoire dès lors qu'ils scolarisent au moins un enfant au lycée. La qualité de membre ne se perd que par la radiation de l'ensemble des enfants de la famille.

Chaque famille dispose d'une voix lors des votes à l'assemblée générale, quel que soit le nombre d'enfants inscrits.

La gestion pédagogique n'est pas du ressort de l'APE qui n'intervient dans ce domaine que par les moyens qu'elle met en place pour sa réalisation.

L'A.P.E. tient deux assemblées générales (A.G.) ordinaires par an, au premier et au troisième trimestre de l'année scolaire. La première fait (i) le point de la rentrée scolaire, (ii) vote le budget de l'année civile suivante, (iii) procède à l'élection de tout ou partie des membres du bureau si leur mandat arrive à échéance ou s'ils ne sont plus membres de l'APE (départ, etc.). La seconde permet (i) l'approbation du rapport moral de l'année écoulée, (ii) l'approbation du rapport financier de l'année civile antérieure.

L'APE est gérée par un bureau élu au cours d'une assemblée générale (A.G.) parmi les représentants des parents d'élèves. Celui-ci comporte au maximum dix membres dont le mandat est de deux ans et doit disposer au minimum de cinq membres pour fonctionner. Le président et le trésorier sont obligatoirement de nationalité française.

L'assemblée générale est l'organe souverain de l'APE ; elle décide en dernier ressort de tout ce qui à trait à la gestion de l'établissement, budget, montant des frais d'inscription ou de scolarisation, construction immobilière, etc. **Y participer est un devoir pour tout membre de l'Association.**

## **c) Liens avec les institutions françaises**

Au plan pédagogique, le lycée doit répondre de la conformité des programmes et horaires avec ceux qui sont fixés en France par l'Education Nationale. Le contrôle en est assuré par le Proviseur sous couvert du Conseiller Culturel près de l'Ambassade de France à Conakry.

L'enseignement est rigoureusement conforme aux programmes français.

L'enseignement est dispensé directement, le recours au CNED étant exceptionnel (langue vivante I autre que l'anglais, langue vivante II autre que l'espagnol ou l'allemand et, en second cycle LV III options rares).

L'établissement prépare aux seuls examens français, il est rattaché à l'académie de Bordeaux pour le baccalauréat et le brevet des collèges et à celle de Rouen pour la formation continue des personnels.

Le lycée français de Conakry permet une scolarité complète de l'école maternelle aux baccalauréats **ES** (économique et social), **L** (littéraire), **S** (scientifique).

Au plan financier, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (A.E.F.E) apporte son concours sous quatre formes (en 2008, l'apport de l'A.E.F.E représentait environ 50 % du budget de l'établissement) :

- prise en charge des salaires des expatriés et pour partie des résidents, recrutés et nommés par l'Agence,
- subventions (aide au projet d'établissement, dotations pédagogiques et projets immobiliers),
- la formation continue des personnels,
- les bourses et la gratuité de la scolarité pour les lycéens (élèves français).

Ces liens impliquent des garanties réciproques qui se traduisent par diverses dispositions inscrites dans la convention entre l'Etat français et l'A.P.E. C'est ainsi que certains types de représentations doivent être respectés au sein de l'établissement :

- **Le Conseil d'Etablissement** (cycle secondaire) et le **Conseil d'Ecole** (cycle primaire) ont compétence pour l'ensemble du fonctionnement de l'établissement : organisation, pédagogie, règlement, activités, horaires, groupement en classes, ils sont présidés par Le Proviseur, Chef d'Etablissement.

- **Le Conseil de Gestion** qui, sur proposition du Proviseur, arrête le budget de l'établissement. Il est présidé par le Président de l'organisme gestionnaire.

- **L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger** nomme tous les titulaires français (expatriés ou résidents), l'A.P.E étant l'employeur des contrats locaux.

## **d) LE PERSONNEL**

L'effort de l'Agence continue d'être important par le nombre de titulaires de l'Education Nationale, qu'elle prend en charge et met à disposition du lycée. Cependant la participation financière de l'établissement aux rémunérations des personnels résidents, jusque là partielle, tend vers les 100%.

Pour l'année scolaire 2008/2009, le personnel enseignant et administratif de l'établissement se répartit comme suit :

**- TITULAIRES (EXPATRIÉS) : *détachés et pris en charge en totalité par l'Agence :***

- **3 administratifs** : Le Proviseur est secondé par Le Directrice du Primaire et de la Maternelle et un Intendant qui contrôle la gestion de l'ensemble de l'établissement, la responsabilité juridique restant au Président et au Trésorier de l'A.P.E,

- **8 professeurs certifiés et 1 professeur des écoles maître formateur.**

**- TITULAIRES (RÉSIDENTS) : *prise en charge conjointe A.E.F.E. et A.P.E. :***

- **une Conseillère principale d'éducation (CPE),**

- cycle secondaire : **10 professeurs,**

- cycle élémentaire : **12 professeurs des écoles.**

**- NON TITULAIRES (SOUS CONTRAT LOCAL) : *pris en charge directement par l'A.P.E. :***

- Lycée : **8 professeurs à temps plein**  
**5 professeurs à temps partiels**

- Ecole : **5 enseignants à temps plein**

***En dehors de l'enseignement proprement dit, les élèves bénéficient de l'aide :***

- dans le secondaire : **de quatre (4) surveillants**

- dans les deux cycles : **d'une infirmière, de trois (3) secrétaires et de douze (12) agents d'entretien.**

## **II) – Présentation du bureau de l'APE**

Le bureau de l'APE a été renouvelé le 24 Mai 2008 pour une durée de deux ans pour les membres nouvellement élus et comporte huit membres.

Il assure la pérennité financière du lycée Albert Camus, en mettant au service de l'établissement les moyens nécessaires de fonctionnement.

Par délégation du bureau de l'APE, et en étroite collaboration avec lui, le chef d'établissement procède :

- à l'établissement du projet de budget,
- à l'exécution du budget après son adoption en assemblée générale.

Le bureau délègue également au chef d'établissement la phase administrative de l'exécution budgétaire (engagement, liquidation, mandatement).

Le bureau délègue enfin au gestionnaire comptable la responsabilité de l'exécution comptable du budget (recouvrement des recettes et paiement des dépenses).

Par ailleurs, le bureau peut être sollicité régulièrement par l'équipe de direction, pour des projets importants d'équipement ou immobilier qui seront étudiés au sein du conseil de gestion.

Les huit membres du bureau sont les suivants :

<b>Fonctions</b>	<b>Prénoms et noms</b>	<b>Contacts</b>
Président	Patrick PERRIN	<a href="mailto:doc.perrin.patrick@gmail.com">doc.perrin.patrick@gmail.com</a>
1 <sup>ère</sup> vice-président	Chantal LECOCQ	<a href="mailto:lecocq.chantal@yahoo.fr">lecocq.chantal@yahoo.fr</a>
2 <sup>ème</sup> vice-président	Gilles DEMMA	<a href="mailto:gilles.demma@total.com.gn">gilles.demma@total.com.gn</a>
Trésorier	Stéphane SOUMAH	<a href="mailto:stephsoumah@yahoo.fr">stephsoumah@yahoo.fr</a>
Trésorier-adjoint	Salimatou DRAME-BAH	<a href="mailto:sdrame@worldbank.org">sdrame@worldbank.org</a>
Secrétaire	Mohamed Malal BALDE	<a href="mailto:safrelgui@yahoo.fr">safrelgui@yahoo.fr</a>
Secrétaire-adjoint	Mariam DIALLO	<a href="mailto:sencerydiallo@yahoo.fr">sencerydiallo@yahoo.fr</a>
Membre	Fatoumata CAMARA	<a href="mailto:facamara@airfrance.fr">facamara@airfrance.fr</a>

Le bureau de l'APE se réunit autant de fois que nécessaire et assure une permanence administrative tous les mercredis de 12 à 13h dans la salle « APE » de l'établissement.

Enfin il est nécessaire de rappeler que l'action des membres du bureau de l'APE est totalement bénévole.